

Annexe IX : Economies

Pour 2017, le niveau des économies attendues sur le champ des établissements de santé est de 1,6Md€ par rapport au tendanciel. Ces économies portent sur l'ensemble des enveloppes de financement de l'ONDAM établissements de santé, dont 1,29Md€ sur l'ODMCO, 73 M€ sur la dotation MIGAC, 141M€ sur l'ODAM (DAF PSY, DAF MCO et USLD), 117M€ sur l'ODSSR et 7M€ sur l'OQN PSY.

Il convient de préciser que sur ces 1,6Md€ d'économies, 1,1Md€ pèseront directement sur les établissements de santé, le différentiel étant lié aux économies issues des mécanismes de remises conventionnelles et des baisses de prix pour les médicaments et dispositifs inscrits sur la liste en sus pour lesquels les établissements bénéficient d'un remboursement à l'euro près.

Ainsi, 213M€ d'économies sur les enveloppes de dotation vous sont déléguées par la présente circulaire de manière non ciblée. Ces économies ont été réparties entre toutes les enveloppes de financement concernées et au prorata de leur masse. La ventilation interrégionale de ces économies, quelle que soit l'enveloppe de financement considérée a été effectuée au prorata des dotations régionales 2016 (hors mesures ponctuelles), soit la même clé de répartition que les mesures de reconduction qui vous sont allouées.

Ces économies correspondent, conformément au plan d'économies ONDAM, au renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière et au développement du virage ambulatoire. S'agissant du premier axe, les établissements de santé bénéficient des programmes PHARE et SYMPHONIE lancés depuis plusieurs années par la DGOS qui ont pour objectif de générer des gains d'efficience pour les établissements de santé via, d'une part, l'optimisation des achats hospitaliers et, d'autre part, l'optimisation du processus de facturation et de recouvrement.